



Conflans Ste Honorine, le 03 juin 2012

**Gaël CALLONNEC,
Candidat EELV aux législatives 2012
de la 7ème circonscription des Yvelines**

DIRAP
10 rue Jean Perrin
95450 ABLEIGES

Monsieur le Président,

Objet : Mes engagements pour la réduction des nuisances aériennes

Je ne peux que souscrire aux différentes propositions dont vous me faites part dans votre courrier du 25 mai 2012.

Notre région est victime d'une augmentation des nuisances aériennes conséquentes depuis quelques années. Dans les configurations de développement envisagées par l'UMP ou le Parti socialiste, ces nuisances ne peuvent que continuer à croître.

En effet, il n'est pas possible de condamner ces nuisances d'une part en souhaitant d'autre part augmenter sans limites le trafic sur les plateformes d'Ile de France, notamment à Roissy.

La politique du grand Paris soutenue quasiment par l'ensemble des partis politiques porte en elle cette augmentation du trafic et donc des nuisances.

Je m'oppose fermement à cette conception dépassée de l'organisation de notre territoire.

Je m'oppose fermement à cette volonté de transformer notre région en centre commercial chargé de redistribuer des produits fabriqués dans des pays aux normes sociales et environnementales peu regardantes.

Ainsi que j'ai eu l'occasion de le dire et de l'imprimer durant la campagne des législatives, je demanderai une fois élu l'abrogation de l'arrêté NKM du 15 novembre 2011, arrêté qui ne règle en rien la question des nuisances aériennes mais qui se contente de les concentrer sur nos territoires de la Confluence, de la ville nouvelle de Cergy pontoise et du Vexin. Je suis favorable au point 5 de votre courrier.

J'exigerai également des mesures de court terme pour soulager les populations impactées : couvre feu sur Roissy ; limitation du nombre des mouvements et réduction du trafic de fret, particulièrement nuisible en terme d'émission de bruit et de CO2 ; mise en œuvre de procédures d'atterrissage de moindre nuisances (notamment descente continue).

Je soutiendrai toute proposition visant à réduire le trafic aérien dont le développement n'est pas soutenable du fait des nuisances qu'il engendre. Comme le préconise la cour des comptes, il me semble tout à fait nécessaire de mettre au point en relation avec l'ensemble des pays de l'Union Européenne une taxation du kérosène.

Je soutiens vos propositions concernant l'aérodrome de Cormeilles en Vexin.

Ma position par rapport à l'aviation légère est la suivante : il me semble inconcevable que les loisirs de quelques privilégiés puissent entraîner des nuisances insupportables pour des milliers de personnes vivant dans les zones survolées par des aéronefs très rarement équipés de silencieux. Par ailleurs, ce type de loisirs engendre de fortes émissions de CO2. Il me paraît nécessaire de réduire ces activités, relativement accessoires, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Je suis pour l'adoption d'une réglementation stricte visant à son encadrement.

Je suis favorable à la fermeture des plateformes incluses dans les zones urbaines du type Les Mureaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations militantes.

Gaël CALLONNEC

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Callonnet', with a long horizontal stroke extending to the right.